YERRES

Urbanisme et Développement Economique
N° tél. : 01.69.49.77.41
Email : serviceurbanimse@yerres.fr
N/Réf. : OC/LG

DECISION N°2022/093

OBJET : Convention d'Objectifs portant sur la tenue de permanences conseil pour l'accompagnement du service urbanisme et développement économique, conclue entre le CAUE 91 et la Commune de Yerres pour l'année 2022

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune en vigueur,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015/11/317 du 23 novembre 2015 approuvant l'adhésion de le Ville de Yerres au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne (CAUE 91),

CONSIDERANT que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable revendique parmi ces axes principaux l'objectif d'« améliorer la qualité architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire »,

CONSIDERANT que le CAUE 91 a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales,

CONSIDERANT que l'organisation de permanences conseil permet de contribuer à l'amélioration des projets architecturaux,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-93-AU
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER la Convention d'Objectifs 2022 avec le CAUE de l'Essonne, sis 9 cours Blaise Pascal 91000 Evry-Courcouronnes,

DIT que la participation de la Ville est fixée à 3 000 euros au titre de l'exercice 2022,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 07 avril 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental

Olivier CLODONG

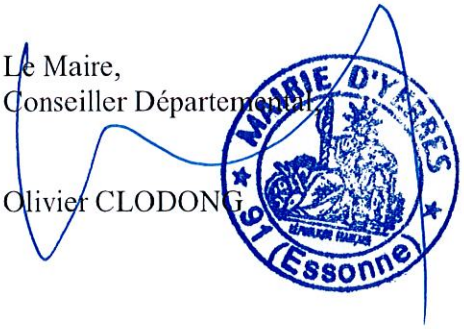

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-93-AU
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022